

## Bulletin d'adhésion 2025

Je souhaite adhérer au Syndicat des Forestiers Privés du Calvados-Manche pour défendre et promouvoir la forêt privée et pour bénéficier d'informations et de nombreux services.

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
Mail : .....

Parcelles dont je suis propriétaire (au-delà de 3 communes joindre les informations sur papier libre) :

- Commune : .....  
Surface : .....  
- Commune : .....  
Surface : .....  
- Commune : .....  
Surface : .....

Je déclare adhérer au Syndicat des forestiers privés du Calvados et de la Manche pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessous. Ma cotisation est le soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés. Elle inclut l'assurance responsabilité civile pour un montant forfaitaire de 17,7% du montant de la cotisation. Clauses et attestation d'assurance vous seront adressées par courrier dès réception de votre adhésion.

1/ **Forfait de 0 à 14 ha inclus : 37 € RC incluse**

2/ **Au-delà de 14 ha – Barème progressif :**

Part fixe : 10 €

De 0 à 200 ha : 1,87 €/ha (RC incluse)

De 201 à 500 ha : 1,53 €/ha (RC incluse)

A partir de 500 ha : 1,30 €/ha (RC incluse)

3/ Revue Forêts de France :45 € (FACULTATIF)

\*TOTAL :1/ \_\_\_\_ + 2/ \_\_\_\_ + 3/ \_\_\_\_ = \_\_\_\_

*Calcul au prorata si adhésion en cours d'année :*

TOTAL \* x nb mois d'adhésion : 12 mois = \_\_\_\_

A ..... le .....

Signature

Bulletin à retourner par mail ou courrier avec votre règlement :

**FRANSYLVA 14-50**  
**ZA de la Gare - 76750 VIEUX MANOIR**  
**Tél : 06.80.94.28.56**  
**Mail : calvados-manche@fransylva.fr**  
**Contact : Mme Béatrice OLIVE**

Règlement Par chèque : à l'ordre de FRANSYLVA 14-50  
Règlement Par virement (Pensez à indiquer votre nom):  
IBAN : FR76 1660 6050 1109 8539 3450 082  
Code BIC : AGRIFRPP



## Syndicat des Forestiers Privés du Calvados et de la Manche

### Propriétaires forestiers connaissez-vous vos droits et obligations ?

La gestion de vos bois se fait aujourd'hui dans un environnement administratif, technique et économique toujours plus complexe.

#### 4 BONNES RAISONS D'ADHERER

1

#### ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ(E)

Tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres de sa forêt, même si celle-ci n'est pas ouverte au public. Votre Responsabilité Civile de chef de famille ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière. L'adhésion à FRANSYLVA SFP 14/50 vous permet de bénéficier automatiquement d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre l'ensemble des parcelles déclarées à un prix particulièrement attractif. Par ailleurs pour bénéficier de l'assurance incendie/tempête Sylvassur, vous devez être adhérent du syndicat départemental.

2

#### ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR PARTAGER

Vous souhaitez des informations utiles sur la gestion de votre forêt ? Il est probable que les questions que vous vous posez ont déjà trouvé des réponses. Nous partageons nos connaissances et nos compétences. Un problème juridique ou fiscal ? Votre adhésion vous donne accès au service juridique de la Fédération Nationale Fransylva.

3

#### ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR ÊTRE INFORMÉ(E) VI

Nouvelles lois, aides publiques, gestion durable, changement climatique FRANSYLVA SFP 14/50 vous alerte par mail dès que l'actualité le nécessite et vous adresse deux fois par an un courrier récapitulatif. Tout adhérent peut bénéficier d'un tarif préférentiel pour la revue « Forêt de France » éditée par la Fédération nationale.

4

#### ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ(E), RECONNU(E), et DÉFENDU(E).

Politique de l'environnement, de la forêt privée, de la chasse... En participant à de nombreuses commissions et comités de pilotage FRANSYLVA SFP 14/50 fait entendre la voix des propriétaires sylviculteurs dans les instances départementales et régionales.

**Jean-François JACQUET**  
**Président**

*« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'Hommes compétents au service des générations futures »*